Guide des réunions de base

1. Cible et but

Promotion des boxeurs jeunes et débutants. Dans des conditions équivalentes, les athlètes susmentionnés et leurs entraîneurs peuvent acquérir de l'expérience et de la routine. De même que les arbitres et les juges.

2. Nombre

4 fois par an dans les régions de base, dont 2 rencontres exclusivement en zone junior (jeunes et cadets) TI-T3 et 2 rencontres mixtes avec élites et jeunes.

3. Dispositions

- Obligatoire le dimanche après-midi
- Visite médicale et pesée 10-11 h
- Minimum 1 Arbitre et Juge (Juge unique), maximum 4.
- 1 Délégué et un Chronométreur
- Seuls les boxeurs licenciés qui ont un **maximum de 10 combats** inscrits dans la licence sont autorisés à participer
- Les combats sont enregistrés dans la licence et en e-boxing
- Pas de combats „Sans décision"
- Il n'est pas nécessaire de respecter la dimension du ring (dispositions réglementaires). Cependant, toutes les autres règles s'appliquent conformément au règlement de compétition.
- Le médecin de ring doit être convoqué et payé par l'organisateur.

4. Financement partiel

Swiss Boxing prend en charge les frais pour le(s) officiel(s) et les frais pour les gants les casques.

5. Demande/Attribution

Les candidatures sont déposées au secrétariat avec une demande de meeting normale et sont vérifiées et attribuées par la commission sportive.